

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-12-15

N° applicatif 4324

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA TROISIEME ANNÉE DU DISPOSITIF FILIÈRES MÉTIERS DANS LES COLLÈGES

Résumé : Un collégien connaît en moyenne 10 à 20 métiers qui conditionneront ses choix en matière d'orientation. Ce constat est alarmant sur l'avenir des jeunes qui se construisent « par défaut », « par dépit », « faute de mieux ». L'anticipation et la nécessité d'accroître la connaissance du panel métier sont donc primordiales.

Depuis la rentrée 2018, les collèges Grégoire de Tours à Marlenheim et Frison-Roche à La Broque mènent une expérimentation visant à faire découvrir aux collégiens les métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement. Par une thématique forte, choisie, un ensemble d'élèves se mobilisent plusieurs heures par mois pour découvrir des métiers, échanger avec des professionnels effectuer des visites d'entreprises ou d'artisans. La Collectivité les accompagne par un soutien financier dans la mise en œuvre de cette démarche.

Au vu d'un premier bilan très positif de ces actions, la Collectivité a, lors de sa séance du 9 décembre 2019 (délibération n°CD/2019/099), approuvé le lancement d'un appel à projets afin d'élargir le dispositif à d'autres collèges volontaires. Dix collèges ont ainsi été sélectionnés et ont pu intégrer dès la rentrée 2020/2021 ce dispositif "Filières métiers", prévu sur 3 ans.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer un soutien financier aux collèges porteurs de ces actions pour l'année 3 du dispositif. Le montant total des subventions de fonctionnement proposées est de 37 140 €.

Au regard des récentes annonces ministérielles relatives à l'orientation des

collégiens, s'agissant notamment de la proposition que des collèges volontaires organisent des activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4 (visites d'entreprises, mini-stages, rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, etc.), ce dispositif des « Filières Métiers » a vocation à être renforcé et élargi à l'échelle alsacienne dans le courant de l'année 2023. A cet effet, un lancement officiel pourra être co-porté par la Collectivité et l'Education Nationale.

La Collectivité a adopté en mars 2017 le Plan « Action éducatives et Collèges » (délibération n° CD/2017/007). Les actions prévues dans ce plan permettent d'accompagner le collégien à devenir un citoyen autonome et responsable, à développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique ainsi qu'à choisir, agir et oser par soi-même.

Il s'agissait notamment d'accompagner le développement des potentiels de chacun à l'heure des premiers choix d'orientation en favorisant l'expérimentation individuelle, la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement.

Ainsi, suite aux expérimentations réussies menées au collège Grégoire de Tours de Marlenheim et au collège Frison-Roche de La Broque, la Collectivité a décidé de créer un dispositif permettant de soutenir 10 filières métiers au sein des collèges bas-rhinois (délibération CD/2019/099).

1. Modalités opérationnelles du partenariat

La Collectivité s'est engagée à accompagner sur une période de 3 ans les 10 établissements retenus, au moyen d'un contrat d'objectifs pluriannuel. Ce document intègre les engagements des parties mais également les modalités de suivi du partenariat : fréquence, évaluation et restitution des actions menées.

Par ailleurs, une convention financière annuelle définit les modalités de la participation en couvrant, en tout ou partie, les frais inhérents à la mise en place du projet (achats de matériels et de fournitures pédagogiques, frais de déplacement, ...).

Le montant de la subvention est plafonné à 10 000 € annuels par établissement.

2. L'évolution des projets dans un contexte de crise sanitaire

En raison de la crise sanitaire, seuls 7 collèges ont pu démarrer leur projet sur la première année du dispositif (année scolaire 2020/2021).

Lors de la deuxième année du dispositif (année scolaire 2021/2022), un 8^{ème} collège a pu entamer son projet et s'inscrire dans la dynamique des 7 autres collèges déjà actifs depuis une année. Un 9^{ème} collège démarrera un nouveau projet dès la rentrée 2022.

Ces 9 collèges n'ont toutefois pas consommé la totalité des subventions que la Collectivité leur a versées sur les deux premières années du dispositif.

De fait, un éventuel reliquat est pris en compte en complément de la nouvelle demande de subvention pour l'année 3 du dispositif.

2.1. TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Collège La Pierre Polie (Vendenheim) : projet autour des métiers de l'écoconstruction / construction durable.

Collégiens concernés : 1 classe de 4^{ème} : 26 collégiens + poursuite de certaines activités avec les 26 collégiens engagés en 2021/2022, soit 52 collégiens.

- Reliquat année 1 : 1 642,13 €
- Montant de subvention accordée année 2 : 1 200 €
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 2 842,13 €
- Budget mobilisé année 2 : 986,94€
- Reliquat année 2 : 1 855,19 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 700 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 3) de : 2 555,19€

Les dépenses réalisées portent sur l'acquisition de matériel pour la réalisation de maquettes, l'intervention de professionnels sur le thème de l'habitat alternatif écologique et de l'architecture, et des frais de transport pour une visite de l'Ecomusée de Reichstett.

Collège Paul Wernert (Achenheim) : projet autour des métiers de l'alimentation écoresponsable « Bien dans son assiette, bien sur sa planète ».

Collégiens concernés : Les 26 élèves de 4^{ème} passent en 3^{ème}
Evolution du groupe avec ajout de 15 élèves ayant des vœux d'orientation en lien avec le secteur agroalimentaire + 20 éco-délégués, soit 61 collégiens.

- Reliquat année 1 : 6 056,90 €
- Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 0 €
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 6 056,90 €
- Budget mobilisé année 2 : 1 696,29€
- Reliquat année 2 : 4 360,61 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 0 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 2) de : 4 360,61€

Les dépenses réalisées portent sur l'acquisition de denrées alimentaires, de documentation sur les métiers de l'agro-alimentaire, de matériel de jardinage en vue de la création d'un jardin potager, des frais de transport pour des visites chez des professionnels et l'intervention d'un spécialiste des questions de développement durable.

2.2. TERRITOIRE OUEST ALSACE

Collège de la Haute Bruche (Schirmeck) : projet réorienté vers les métiers de l'environnement et du développement durable

Collégiens concernés : 1 groupe d'élèves issus de classes de 3^{ème} + 1 groupe multi-niveaux, soit 20 collégiens.

- Reliquat année 1 : 3 960€
- Montant de subvention accordée pour l'année 2 : 0 €

- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 3 960 €
- Budget mobilisé année 2 : 0 €
- Reliquat année 2 : 3 960 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 1 040 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 3) de : 5 000 €

Collège Frison Roche (La Broque) : projet autour des métiers de la filière hôtellerie – tourisme - restauration.

Collégiens concernés : 20 collégiens volontaires de 4^{ème} et de 3^{ème} + 10 collégiens de SEGPA + 100 collégiens de 6^{ème} dont 16 SEGPA, soit 130 collégiens.

- Reliquat année 1 : 3 806,28 €
- Montant de subvention accordée pour l'année 2 : 400 €
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 4 206,28 €
- Budget mobilisé année 2 : 3 442,47 €
- Reliquat année 2 : 763,81 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 6 300 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 3) de : 7 063,81 €

Les dépenses réalisées portent sur l'acquisition de denrées alimentaires et de matériel d'hôtellerie-restauration, des frais de transport pour des visites de musées, dans des entreprises agro-alimentaires et chez des restaurateurs.

Collège Grégoire de Tours (Marlenheim) : projet autour des métiers d'art et d'artisanat.

Collégiens concernés : classe 4^{ème} option : 15 collégiens + toutes les classes de 5^{ème} : 150 collégiens, soit 165 collégiens.

- Reliquat année 1 : 13,83 €
- Montant de subvention accordée pour l'année 2 : 9 800 €
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 9 813,83 €
- Budget mobilisé année 2 : 7 040,62 €
- Reliquat année 2 : 2 773,21 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 7 100 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 2) de : 9 873,21 €

Les dépenses réalisées portent sur l'acquisition de matériels et fournitures en vue de la création d'un jardin, des frais de transport pour des visites aux Ateliers de la Seigneurie, de l'Opéra Bastille et du Château de Versailles, l'intervention de professionnels pour des stages de découverte des métiers d'art.

Collège Rembrandt Bugatti (Molsheim) : projet de pôle d'excellence des métiers industriels.

Collégiens concernés : 1 classe de 4^{ème} : 30 collégiens + des groupes d'élèves volontaires multi-niveaux (environ 50 collégiens), soit : 80 collégiens.

- Reliquat année 1 : 7,12 €
- Montant de subvention accordé pour l'année 2 : 6 200 €
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 6 207,12 €
- Budget mobilisé année 2 : 5 101,94 €
- Reliquat année 2 : 1 105,18 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 8 000 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 3) de : 9 105,18 €

Les dépenses réalisées portent sur l'acquisition de consommables informatiques, de matériel de découpe laser et de matériaux pour la réalisation d'un dôme géodésique et d'objets industriels.

2.3. TERRITOIRE CENTRE ALSACE

Collège du Klosterwald (Villé) : les métiers du numérique : le numérique dans les métiers / le numérique dans l'entreprise.

Collégiens concernés : 1 classe de 4^{ème} : 30 collégiens.

- Reliquat année 1 : 1 044,47 €
- Montant de subvention accordé pour l'année 2 : 8 400 €
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 9 444,47 €
- Budget mobilisé année 2 : 4 707,30 €
- Reliquat année 2 : 4 737,17€
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 10 000 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 2) de : 14 737,17 €

Les dépenses réalisées portent sur l'achat de matériel, une prestation de découpe laser, l'intervention de professionnels pour des ateliers vidéo et webradio, des frais de transport pour la découverte de la section Numérique au Lycée de Sainte-Marie-aux-Mines.

Collège Romain-Rolland (Erstein) : projet autour de la filière bois :« Le bois dans tous ses états ».

Collégiens concernés : 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA-Ulis (30 collégiens) + 4^{ème} Alternance (25 collégiens) + 3^{ème} ordinaire avec projet orientation bois ou industrie (10 collégiens), soit : 65 collégiens.

- Reliquat année 1 : 520,72 €
- Montant de subvention accordée pour l'année 2 : 3 000 €
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 3 520,72 €
- Budget mobilisé année 2 : 0 €
- Reliquat année 2 : 3 520,72 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 3 : 4 000 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 3 (reliquat + demande de l'année 2) de : 7 520,72 €

Les dépenses réalisées portent sur l'acquisition de petit matériel et de consommables pour machines à bois.

2.4. TERRITOIRE NORD ALSACE

Collège du Val de Moder (La Walck) : projet autour des métiers de l'aéronautique - **Projet démarré à la rentrée 2021/2022 pour sa première année dans le dispositif.**

Collégiens concernés : Classes de 4^{ème} : 41 collégiens

- Montant de subvention accordée année 1 : 900 €
- Budget mobilisé : 300 €
- Reliquat année 1 : 600 €
- **Montant de subvention demandée pour l'année 2 : 0 €**
- Soit un budget prévisionnel global année 2 (reliquat + demande de l'année 2) de : 600 €

Les dépenses réalisées portent sur des frais de déplacement pour une visite au Musée de l'aviation.

L'ensemble de ces projets **doit toucher 644 collégiens** pour l'année 3 du dispositif et représentera un montant d'aides cumulées de **37 140 €.**

En 2021, au titre de l'année scolaire 2021/2022, 567 élèves avaient bénéficié du dispositif, pour un montant total d'aides attribuées de 29 000 €.

3. Perspectives du dispositif

Suite aux récentes annonces ministérielles relatives à l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers par les élèves, et notamment les collégiens, le dispositif des « Filières Métiers » a vocation à être élargi à l'échelle alsacienne dès 2023, avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux collèges participant au dispositif « Filières Métiers », au titre de l'année 3 de mise en œuvre du projet, pour un montant total de 37 140 €, selon le détail joint en annexe 1 du présent rapport ;
- d'approuver les termes du modèle-type de convention financière annuelle, joint en annexe 2 au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, sur la base de ce modèle-type, une convention avec chacun des établissements attributaires d'une subvention au titre de l'année 3 du dispositif, selon le tableau joint en annexe 1 du présent rapport.

Il est précisé que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans la convention financière annuelle afférente.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T52	(3316) 65-657381-221	37 140 €
TOTAL					37 140 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY